



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 16 décembre 2021

Objet de la délibération

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PORT : REGULARISATION

Le seize décembre deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Peggy CACLIN à Yves GUYOT, Stéphane LOHÉZIC à Lisenn LE CLOIREC.

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Anne-Laure LE DOUSSAL désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2021.12.008

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PORT : REGULARISATION

Rapporteur : Jean-François LE CORFF

Lors de la séance du 28 octobre 2021, une Décision Modificative pour le Port a été voté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	1 174	5 000	6 174
Recettes	1 174	5 000	6 174

Après contrôle par les instances, une erreur technique a été commise sur les provisions qui doivent être traitées uniquement en fonctionnement.

Ainsi il convient de rectifier comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses		5 000	5 000
Recettes		5 000	5 000

Dépenses :

- Régularisation de factures pour un montant de 1 826 €
- Provisions pour créances douteuses pour un montant de 1 174 €
- Entretien passerelle : 2 000 €

Recettes :

- Supérieures aux prévisions pour un montant de 5 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu la Délibération n° D202110013 en date du 28 octobre 2021,
Vu la nécessité d'ajuster le Budget Annexe du Port,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 6 décembre 2021,
Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 29 novembre 2021,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **ADOPTE** les régularisations du Budget Annexe du Port
- ➔ **ANNULE ET REMPLACE** la précédente Décision Modificative.

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 056-215600834-20211216-D202112008-DE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr